



Paris, le 18 octobre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ENERGIES MARINES RENOUVELABLES : L'URGENCE D'AGIR

**Alors que la publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) est imminente, la place accordée aux énergies marines renouvelables doit être réaffirmée.**

**C'est pourquoi, à l'initiative des députés Didier Le Gac, Eric Bothorel, Jimmy Pahun et Gwendal Rouillard, des députés de toutes sensibilités politiques et les acteurs de la filière, ont décidé, lors d'une réunion mercredi à l'Assemblée nationale, de lancer un appel au Président de la République en faveur des énergies marines renouvelables : éolien offshore posé, flottant et hydrolien.**

En effet, les énergies marines renouvelables disposent de tous les atouts pour constituer l'un des piliers de la transition énergétique dans le secteur de l'électricité, au même titre que l'hydroélectricité, l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque.

En outre, la France dispose du 2<sup>ème</sup> espace maritime mondial et l'Etat a soutenu pendant plus de dix ans la recherche et l'innovation dans le secteur.

Des investissements majeurs pour des projets d'envergure ont été initiés avec le soutien des collectivités territoriales, des régions et des ports.

Aujourd'hui l'avenir des énergies marines renouvelables en France dépend des décisions que le Gouvernement doit prendre dans les prochains jours pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

C'est en effet l'Etat, et lui seul, comme l'a rappelé le Président de la République à Quimper le 21 juin dernier, qui a la capacité de pérenniser la filière en planifiant dès maintenant les futurs projets et en donnant de la visibilité pour de nouveaux appels d'offres.

Sans cette implication de l'Etat, aucun nouveau parc ne verra le jour d'ici 2030, ce qui placera notre pays en-deçà des objectifs fixés par la loi de 2015 et des engagements européens.

Un savoir-faire unique et des investissements massifs se sont constitués dans ce secteur depuis 10 ans. Rien ne justifierait que la France manque ce rendez-vous majeur en matière environnementale, énergétique et industrielle.

Comme l'avait dit le Président de la République sur ces sujets à Quimper le 21 juin dernier : « *L'heure est maintenant à l'action* ».

**Contact presse :** Françoise JOUET, ([francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr)) - 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

**Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe 380 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.

**Pour suivre le SER :** [www.enr.fr](http://www.enr.fr) - **Twitter :** @ser\_enr - **LinkedIn :** Syndicat des énergies renouvelables